

Soyez informé en tout temps !

La Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village dispose d'un système [d'alertes municipales](#) permettant de rejoindre rapidement la population lors de situations d'urgence en acheminant des messages vocaux (téléphones résidentiels et mobiles), SMS (texto) et courriels selon vos préférences. Vous pourrez ainsi être informés des interruptions de service et mesures d'urgence, en plus de recevoir les avis d'ébullition, d'entraves à la circulation et bien plus !

Inscription

Vous pouvez vérifier si votre **numéro de téléphone résidentiel** est déjà inscrit en appelant au 1 819 805-5605, si oui, le système automatisé vous dictera votre code d'accès vous permettant d'accéder à [votre compte](#) en cliquant sur le bouton bleu en haut à droite et en utilisant le volet « Première connexion ». Pour vous connecter à votre compte avec votre code d'accès reçu [cliquez ici](#), cela vous permettra de mettre à jour vos informations personnelles et choisir les moyens de communication souhaités pour recevoir les alertes et avis importants vous concernant. Si vous n'êtes pas inscrit, vous entendrez le message suivant : Votre numéro de téléphone n'est pas reconnu par notre système.

Vous pouvez aussi vérifier si votre **numéro de téléphone cellulaire** est déjà inscrit en appelant ou en textant au 1 819 805-5605, si oui, le système automatisé vous dictera votre code d'accès ou vous le transmettra par texto. Le code reçu vous permettant d'accéder à [votre compte](#) en cliquant sur le bouton bleu en haut à droite et en utilisant le volet « Première connexion ». Pour vous connecter à votre compte avec votre code d'accès, [cliquez ici](#). Si vous n'êtes pas inscrit, vous entendrez ou recevrez le message suivant : Votre numéro de téléphone n'est pas reconnu par notre système.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, vous pouvez le faire dès maintenant en créant votre compte citoyen. [Cliquez ici pour vous inscrire!](#)

Foire aux questions

Comment fonctionne le service?

Le système d'alertes citoyennes diffuse les avis de la Municipalité de façon ciblée soit par message vocal, courriel ou texto. Le service est gratuit toutefois des frais pourraient vous être facturés par votre fournisseur selon votre forfait de téléphonie cellulaire.

Qui a la responsabilité de conserver les informations à jour?

Chaque citoyen est responsable de s'assurer que ses coordonnées sont à jour s'il veut s'assurer de recevoir les avis émis pour son secteur. Si vous déménagez, changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, n'oubliez pas de faire les modifications en [accédant à votre profil](#).

Les informations que j'ajoute sur le système d'alertes sont-elles confidentielles?

Oui. Les informations que vous fournirez serviront exclusivement pour le service d'alertes municipales de la Municipalité et resteront confidentielles.

Est-ce possible que plus d'une personne reçoive une alerte pour ma propriété?

Oui en utilisant les différents moyens de communication disponibles. Cependant, il est préférable et fortement recommandé **qu'une seule personne de la résidence concernée inscrive le numéro de téléphone résidentiel**.

Les autres membres de la famille peuvent créer leur propre compte de façon à s'assurer la bonne diffusion des avis en utilisant leurs propres moyens de communication (numéro de cellulaire et courriel). Veuillez noter que les extensions ou numéro de poste ne sont pas reconnues par le système.

Puis-je m'inscrire même si je ne suis pas résident à l'année ?

Oui, les propriétaires de résidences secondaires sont invités s'inscrire eux aussi au système d'alerte.

Quelles sont les conditions d'utilisations du système d'alertes ?

L'application Web ALERTES MUNICIPALES est un moyen de communication d'urgence qui ne doit pas être utilisé comme unique source d'information. Bien qu'il soit un outil de diffusion de l'information pour votre municipalité en cas d'urgence, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la notification de toute alerte publiée sur ou transmise par le système. Votre municipalité, ses dirigeants, ses employés et ayant droit ne peuvent être tenus responsables des dommages pouvant découler, directement ou indirectement, de l'avis d'une alerte ou du fait qu'un adhérent ne l'aurait pas reçue. En vous inscrivant, vous acceptez les conditions du présent avertissement et renoncez en conséquence à poursuivre votre municipalité, ses dirigeants, employés et ayant droit.

Pour toutes questions relatives à ce système, contactez-nous au 819 336-2744